



Syndicats des eaux
LEVROUX

LA LETTRE DE L'EAU

Levroux - Moulins-sur-Céphons - Bouges-le-Château - Sougé

JUIN 2023 | N°1

VOTRE SERVICE PUBLIC
DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE



FACTURATION : régulation en 2023

Les habitants du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) de Levroux ont reçu leur facture courant juin pour le second semestre 2022.

Deux situations se présentent pour votre facture reçue :

1. Facture suite à un relevé de compteur : le montant correspond à la consommation du 2nd semestre 2022 + abonnement 2022. Dans ce cas, vous recevrez une 2nde facture fin 2023 correspondant à la consommation réelle de l'année en cours avec relevé de compteur + abonnement 2023.
2. Facture suite à un estimatif sur les cinq dernières années : le montant correspond à la consommation du 2nd semestre 2022 + abonnement 2022 + consommation du 1^{er} semestre 2023 (sans abonnement). Dans ce cas, vous recevrez une 2nde facture fin 2023 correspondant à la consommation réelle avec relevé de compteur + abonnement 2023.

Dans les deux situations, la facturation adressée fin 2023 correspondra bien à la consommation réelle, après relevé de tous les compteurs.



GOVERNANCE : un comité syndical

Le SIAEP est gouverné par un comité syndical présidé par le Maire de Levroux, Alexis Rousseau-Jouhennet, deux vice-présidents : Dominique Perrot (Maire de Sougé) et Jean-Jacques Prot (conseiller municipal de Moulins-sur-Céphons) et XX élus issus des quatre communes. Ses missions consistent à prendre toutes les décisions quant aux travaux à mener sur le réseau, aux objectifs à tenir en matière de qualité de l'eau, etc.



SECTORISATION : premiers travaux terminés

Après XX mois d'intervention, les travaux de sectorisation sont achevés. Le réseau est ainsi organisé en plusieurs secteurs afin de permettre aux fontainiers d'écouter le réseau, d'anticiper les fuites et mieux les repérer le cas échéant. Il s'agit de la première phase des travaux que le SIAEP doit mener les 10 prochaines années.



FONTAINIERS : leurs missions

Les fontainiers du SIAEP, Benoît Kléboth et Nicolas Grousset, assurent au quotidien le bon fonctionnement des réservoirs et des canalisations afin que le consommateur bénéficie d'une eau de qualité et à la bonne pression.

Dans la pratique, ils contrôlent les réservoirs et les canalisations, vérifient les ressources en eau, manœuvrent les vannes. Ils détectent également les éventuelles fuites sur le réseau et en cas de rupture, il interviennent quels que soient le jour et l'heure.

Ils assurent également les relevés de compteurs auprès des clients et usagers du SIAEP en fonction des impératifs.

Enfin, ils assurent le branchement des nouveaux clients sur le réseau : pose des conduites, du compteur, mise en pression et mise en rinçage.

Comment contacter les fontainiers ?

Pour toute demande, secrétariat administratif du SIAEP : 02 54 35 70 54.

Pour toute urgence : 06 59 56 94 45.



PRIX DE L'EAU : une évolution demandée par l'État

Les tarifs de l'eau du SIAEP sont considérés comme insuffisants par l'Agence nationale de l'eau, afin de pouvoir bénéficier de subventions dans le cadre du renouvellement de son réseau. Les plus gros consommateurs bénéficiaient également de tarifs dégressifs, allant à l'encontre de la politique d'engagement nationale face à la rareté de la ressource. Des ajustements ont donc été votés par le comité syndical et le seront encore en 2024.